DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Pérols

Commune de Pérols

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Modification simplifiée

Plan des servitudes relatives à l'aéroport

Echelle 1/5000ème

Mairie de Pérols
Place Carnot
CS 80005
34470 Pérols Cedex
Tél : 04.67.85.45.00

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Municipal du 08 Mars 2012

PREFECTURE DE L'HERAULT
ARRIVEE LE:
30 MARS 2012
BUREAU DU COURRIER

Cadastre numérique : source D.G.I. 2011

Système de coordonnées : RGF93 Projection Lambert 93

VI.4

Ref : per1f8fpls1/ts/aero-serv_dtp
6 janvier 2012

PLU approuvé par DCM du 23 janvier 2007, partiellement annulé par jugements du TA des 30 mars 2007 et 1er octobre 2009
1ère et 2ème modifications approuvées par DCM du 14 octobre 2010
3ème modification approuvée par DCM du 6 octobre 2011
Modification simplifiée approuvée par DCM du ....

Tracé des servitudes indicatif. Se référer aux documents à abonder par les organismes prescripteurs.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES A L'AEROPORT

Symbole et représentation graphique	Code et nom officiel de la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte ou texte permettant de l'instituer	Ministère ou service responsable de la servitude (gestionnaire)
T5 ○ Cotes N.G.F.	T5 Servitudes aéronautiques de balisage et de dégagement	Aérodrome de Montpellier Méditerranée	Code de l'aviation civile Décret du 18 juin 1980	Direction départementale de l'équipement (DDE) Service local des bases aériennes
T8	T8 Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles des installations de navigation et d'atterrissage	Radiophare omnidirectionnel VHF (Centre radioélectrique de Montpellier Aérodrome)	Décret du 26 février 1991 Code des postes et télécommunications Articles L54 à L56 - L63 et R21 à R26 inclus	Direction départementale de l'équipement (DDE) Service local des bases aériennes
T8 /PT1 PT1 (Droits de cités)	T8 Servitude relative aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques	Réception VHF de la tour de contrôle (Centre radioélectrique de Montpellier Aérodrome) - Gonio - Centre émission réception	Décret du 26 juillet 1990 Code des postes et télécommunications Articles L57 à L62 - L64 et R27 à R38	
	P.E.B. Plan d'exposition au bruit Equivalent zone D	Zonage de protection à proximité des pistes de l'aérodrome de Montpellier Méditerranée	Code de l'urbanisme - art.L147-1 à L147-6 et R147 à R147-11 Arrêté Préfectoral N° 2007-1-283 du 15 février 2007	Direction départementale de l'équipement (DDE) Service local des bases aériennes

P.E.B.

Zones	A	B	C
Indices	70	62 à 65	55 à 57

Equivalent zone D
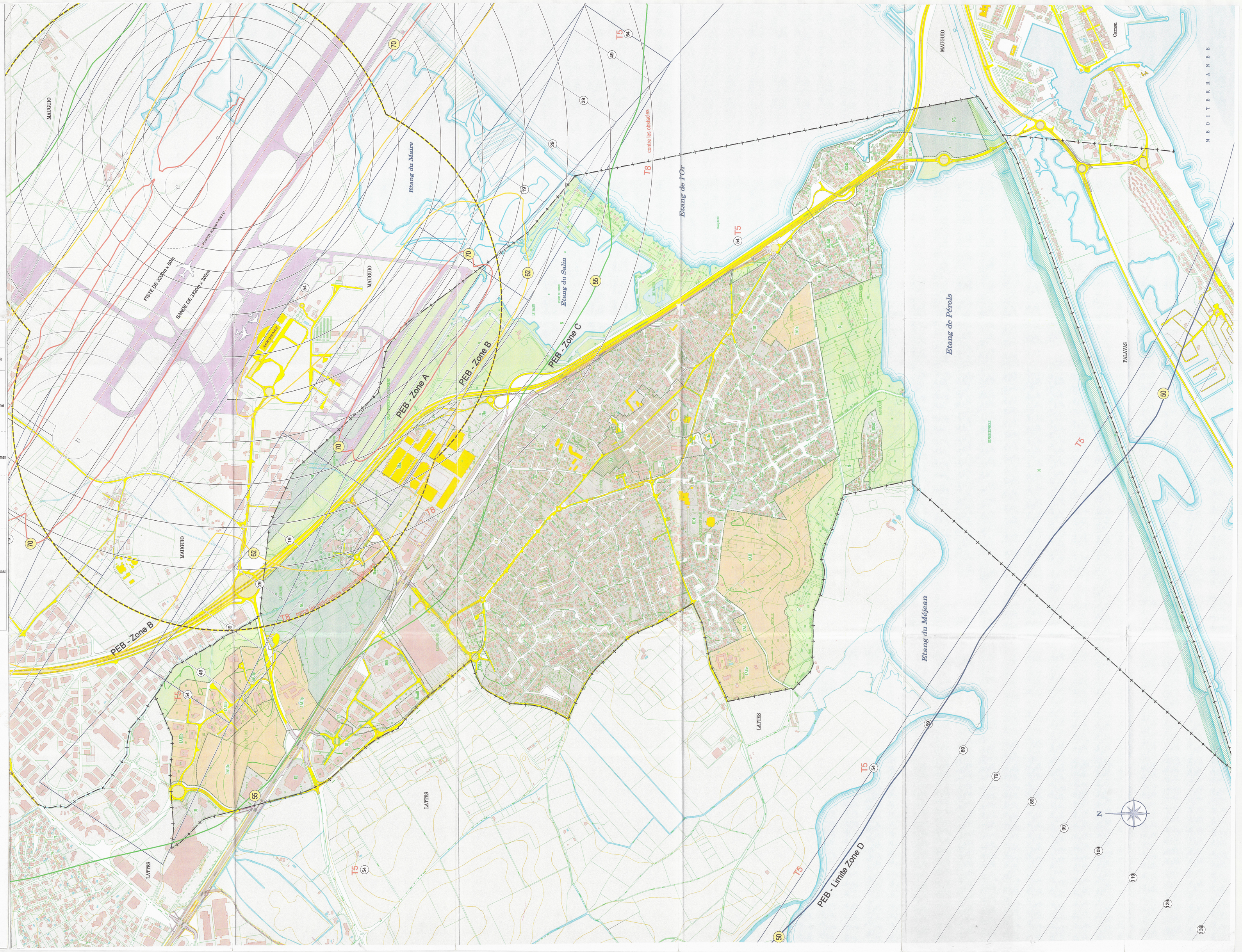
Zones	D
Indices	50